



## DELIBERATION N°20140176 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**PERSONNEL COMMUNAL - MEDECINE PROFESSIONNELLE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MEDICAUX SITES 1 RUE BAZINE A SAINT-CHAMOND**

## **MME BERNALIER JULIETTE EXPOSE CE QUI SUIT :**

La collectivité adhère au service optionnel « service santé au travail » créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire (C.D.G. 42).

L'adhésion à ce service optionnel a contribué à assurer la pérennité de ses moyens logistiques, matériels et humains. En contrepartie de cette adhésion, la collectivité s'était notamment engagée à mettre à disposition des locaux adéquats afin d'accueillir d'une part, l'équipe et le matériel de médecine du travail du Centre de gestion, d'autre part, les agents en consultation (agents de la mairie de Saint-Chamond et ceux d'autres collectivités de la vallée du Gier adhérant au service). Le local dédié sur le territoire de Saint-Chamond se situe dans le quartier de Saint-Julien au 1 rue Bazine. Il pourra éventuellement être utilisé par d'autres services de santé au travail lors des temps non occupés par le C.D.G. 42 et avec l'accord de celui-ci.

Cette convention prenant fin au 31 décembre 2014, il est nécessaire de la renouveler et d'en renégocier les conditions financières. Aussi, en contrepartie de cette mise à disposition, la collectivité percevra une indemnisation assise sur le nombre de visites (1,60 € pour un entretien infirmier contre 1,30 € auparavant, 1,90 € pour une visite médicale contre 1,60 € auparavant, avec une clause stipulant que la recette ne pourra pas être inférieure à la somme forfaitaire annuelle de 2 105 € contre 2 000 € précédemment).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention de mise à disposition du local médical situé 1, rue Bazine à Saint-Chamond au profit du C.D.G. 42 pour une période de trois ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document,
- **d'imputer** la recette sur le budget principal des exercices futurs, chapitre 75, article 752.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014